



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Le Conseil municipal de Crabtree prendra connaissance d'un avis du Comité consultatif d'urbanisme relativement à une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2014 à 19:00 heures à la salle du Conseil, lieu ordinaire des séances.

La demande de dérogation mineure concerne l'immeuble situé au 86, 7e Avenue, lequel immeuble est situé dans la zone Ra-6.

La demande de dérogation mineure a pour effet d'autoriser l'augmentation de la hauteur permise pour la construction d'un bâtiment accessoire à la résidence de type garage de 24' (7,32 m) par 30' (9,14 m) à 18' (5,49 m) de haut au lieu de 16.4' (5 m) de haut sans toutefois dépasser la hauteur du faite du bâtiment principal, tel que prescrit par l'article 6.3 du règlement de zonage 99-044, relatif à l'édification du bâtiment accessoire.

Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil municipal lors de cette séance, et la décision du Conseil sera rendue lors de ladite séance relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Crabtree ce, 5 juin 2014

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Pierre Rondeau, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **5 juin 2014** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **5 juin 2014**

Pierre Rondeau